



Explication sur l'évolution des tarifs

Contribution familiale :

Cette année la contribution familiale est en augmentation de 6%. Elle reprend, avec un décalage d'une année, l'inflation de l'an dernier.

C'est le minimum que nous pouvons appliquer sans mettre davantage en péril la santé financière de notre groupe scolaire. Pour rappel, l'OGEC est une association loi 1901, à but non lucratif, ce qui signifie que l'ensemble des produits récoltés est dépensé dans la scolarité des élèves.

La restauration

Nous avons cette année fait le choix de faire disparaître la notion de forfait demi-pensionnaire.

Ce forfait vous engageait à payer la restauration pour 1,2,3 ou 4 repas par semaine et ce quelques soient les aléas. Seule la part alimentaire vous était remboursée après 5 jours consécutifs d'absence pour maladie ou hospitalisation, avec justificatif.

A partir de la rentrée 2024, vous paierez au repas et uniquement lorsque votre enfant mangera. Cela nous semble plus juste pour tous.